_____ Rapport de recherche _____

Comportement des délinquants :
les effets de l'aménagement
des établissements

This report is also available in English. Should additional copies be required, they can be obtained from the Research Branch, Correctional Service of Canada, 340 Laurier Ave. West, Ottawa, Ontario K1A 0P9.

Ce rapport est également disponible en anglais. Pour en obtenir un exemplaire, veuillez vous adresser à la Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, 340, avenue Laurier Ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.

2014 Nº R-331

Comportement des délinquants : les effets de l'aménagement des établissements

Renée Gobeil

Service correctionnel du Canada

Mai 2014

Remerciements

Nous aimerions remercier Chris Posner et Rick Ruddell, qui ont conçu ce projet. Nous tenons également à remercier Laura Dunbar et Leslie Helmus, qui ont regroupé et résumé les ouvrages examinés dans l'introduction du présent rapport. En outre, nous sommes extrêmement reconnaissants à Leslie-Anne Keown pour sa contribution aux analyses réalisées à plusieurs niveaux. Finalement, nous tenons à exprimer notre reconnaissance à Sara Johnson et à Jenelle Power pour les suggestions qu'elles nous ont faites concernant la rédaction du rapport, ainsi qu'à Othman Doueidar pour avoir répondu à nos questions d'ordre rédactionnel.

Résumé

Mots clés : *milieu carcéral, aménagement, comportement des délinquants, établissement de modèles à niveaux multiples*

Il est reconnu que les particularités physiques et sociales d'un milieu donné influencent le comportement de ceux qui y vivent. La tendance a été observée dans divers contextes, y compris dans les établissements correctionnels. Toutefois, les études effectuées jusqu'à maintenant dans le contexte carcéral ont été en grande partie réalisées aux États-Unis. Comme la façon de voir l'aménagement des établissements a changé au fil du temps, les établissements qui relèvent du Service correctionnel du Canada (SCC) n'ont pas tous les mêmes caractéristiques sur le plan de l'aménagement physique. Une étude a donc été entreprise afin d'étendre la recherche au contexte canadien et de déterminer s'il existe un lien entre les différences dans l'aménagement des établissements et le comportement des délinquants et, le cas échéant, de quelle façon.

La présente étude a porté principalement sur les délinquants de sexe masculin classés au niveau de sécurité moyenne et comptait 5 336 participants hébergés dans 20 établissements. Les établissements ont été classés selon leurs particularités sur le plan de l'aménagement physique.

Des analyses ont été réalisées pour comprendre le lien et l'interdépendance entre le comportement des délinquants et les variables relatives aux personnes (p. ex., données démographiques et renseignements sur les risques) et aux établissements (p. ex., renseignements sur la population carcérale et catégorie d'aménagement physique de l'établissement). Les analyses axées sur les trois éléments suivants se sont révélées particulièrement intéressantes : (1) être reconnu coupable d'infractions disciplinaires; (2) être placé en isolement préventif; (3) faire l'objet d'un transfèrement vers le niveau de sécurité minimale.

Même après avoir pris en compte les données démographiques et les données sur l'infraction, la peine et les risques, il a été établi que la désignation de l'unité a un lien avec ces trois résultats. Les délinquants incarcérés dans les établissements classés dans la catégorie la plus élevée (ceux qui ont recours à un plus grand nombre de mesures de sécurité passive) étaient plus susceptibles que les autres d'être reconnus coupables d'une infraction disciplinaire ou d'être placés en isolement et moins susceptibles de faire l'objet d'un transfèrement vers un établissement à sécurité minimale.

La présente étude a été la première du genre au Canada, et les résultats obtenus sont à peu près semblables à ceux publiés dans le contexte américain. Dans l'ensemble, les preuves de plus en plus nombreuses dans ce domaine tendent constamment à montrer que le milieu carcéral est un élément clé pour comprendre le comportement des délinquants. Toutefois, un certain nombre de questions sont toujours sans réponse en ce qui concerne les mécanismes qui sous-tendent les différences observées. Premièrement, les présentes analyses n'ont pas permis de démontrer de façon précise quelles particularités de l'aménagement sont les plus importantes pour expliquer les résultats. Ainsi, la recherche réalisée dans d'autres contextes a examiné des éléments comme l'éclairage et l'ameublement et leurs effets sur les attitudes et les comportements adoptés; nous

n’avons toujours pas atteint ce niveau de compréhension approfondie dans le contexte pénitentiaire. Deuxièmement, il n’est pas encore clair si les particularités de l’aménagement suscitent des comportements positifs, mettent fin aux comportements négatifs ou les deux. Des connaissances plus poussées en ce qui concerne ces mécanismes seraient des plus utiles pour favoriser la prise de décisions éclairées à l’avenir en matière d’aménagement.

Table des matières

Remerciements ii
Résumé iii
Table des matières v
Liste des tableaux vi
Liste des annexes vi
Introduction 1
Aménagement physique 1
Effets de l'aménagement physique sur le comportement 2
Effets au sein du milieu correctionnel 2
Effets relatifs des différences individuelles et des caractéristiques des établissements 4
La présente étude 6
Méthode 8
Participants 8
Données 9
Mesures 9
Approche analytique 12
Résultats 14
Description de l'échantillon 14
Désignation des établissements 16
Résultats liés au comportement des délinquants 16
Établissement de modèles à niveaux multiples 17
Analyse 24
Limitations 26
Conclusion 27
Bibliographie 28
Annexe 31

Liste des tableaux

Tableau 1 *Répartition régionale des délinquants* 8
Tableau 2 *Infractions les plus graves* 15
Tableau 3 *Évaluation de la mesure du risque* 15
Tableau 4 *Indicateurs du comportement des délinquants pendant la période à l'étude* 17
Tableau 5 *Régression logistique hiérarchique de toute accusation* 18
Tableau 6 *Régression logistique hiérarchique des accusations mineures* 19
Tableau 7 *Régression logistique hiérarchique des accusations graves* 20
Tableau 8 *Régression logistique hiérarchique de l'isolement* 22
Tableau 9 *Régression logistique hiérarchique des transfèrements dans un établissement à sécurité minimale* 23

Liste des annexes

Annexe A : Différences liées aux caractéristiques démographiques, à la peine, à l'infraction et au niveau de risque des délinquants selon la désignation de l'établissement 31

Introduction

Il est reconnu que les particularités physiques et sociales d'un milieu donné influencent le comportement de ceux qui y vivent (p. ex., Kweon, Ulrich, Walker et Tassinary, 2008; Miwa et Hanyu, 2006). Il n'est alors pas étonnant qu'on se soit également intéressé à la façon dont ces particularités peuvent être exploitées afin de susciter les comportements souhaités (p. ex., Bell, Baum, Fisher et Greene, 1990; Tzamir et Churchman, 1984). Les effets des particularités de l'environnement ont tout d'abord retenu largement l'attention dans les milieux de travail et les milieux scolaires (p. ex., Baum et Koman, 1976; Sundstrom, Herbert et Brown, 1982) mais, plus récemment, cela a également été examiné dans le milieu carcéral (p. ex., Senese, 1997; Wener et Olsen, 1980). Un lien a été établi entre diverses particularités de l'environnement des établissements correctionnels et le comportement des délinquants et des employés. Toutefois, la plupart des projets de recherche menés dans ce domaine ont été réalisés dans le contexte américain, et ce, sans tirer avantage, dans bien des cas, des approches analytiques relativement sophistiquées nécessaires pour tenir compte des complexités de ce phénomène. C'est pourquoi il a été jugé approprié d'entreprendre une étude pour examiner les effets de l'aménagement physique des établissements correctionnels sous la responsabilité du SCC sur le comportement des délinquants.

Aménagement physique

Les particularités de l'environnement ont été classées comme étant des éléments physiques, qui reflètent des aspects tels que l'architecture, ou des composantes du climat social. Il est reconnu que ces deux catégories – aménagement physique et climat social – se recoupent; en effet, la structure d'un environnement peut influencer la façon dont interagissent les personnes qui y évoluent. Bien que certains chercheurs aient combiné les deux à l'intérieur d'une seule et même notion (p. ex., Ross, Diamond, Liebling et Saylor, 2008), Wright (1985) soutient que ces deux catégories sont liées, mais qu'il s'agit de concepts distincts, et que le climat social modifie parfois légèrement le lien entre l'aménagement physique et le comportement adopté.

Bien que la définition de l'aménagement physique soit explicite (p. ex., conception architecturale, aménagement des locaux et dimensions), la définition de la notion de climat social est un peu plus complexe et ne fait pas l'unanimité (Griffin, 1999; Guion, 1973; Wright, 1985).

D'une façon générale, le climat social fait référence à des facteurs liés aux personnes qui vivent dans un environnement particulier et à la culture qui y est mise en valeur, tels que la densité sociale, la diversité raciale ou la dynamique de groupe des personnes qui évoluent dans cet environnement. Un certain nombre de chercheurs ont fait valoir que les perceptions du climat social sont aussi importantes que les caractéristiques plus facilement mesurables (p. ex., Ross et coll., 2008), quoique celles-ci dépassent la portée de la présente étude[1].

Effets de l'aménagement physique sur le comportement

La recherche a démontré que des facteurs physiques tels que l'éclairage, l'ameublement et la présence d'objets d'art peuvent influer sur l'humeur et le comportement (Bell et coll., 1990). Par exemple, l'utilisation de meubles qui créent une ambiance chaleureuse (plutôt qu'un environnement de bureau) peut améliorer la communication (Gifford, 1988), et il a été démontré que la présence d'objets d'art atténue le sentiment de colère et le stress (Kweon et coll., 2008). Il a été établi que l'attrait physique et la propreté des écoles augmentent la participation et réduisent l'absentéisme (Kumar, O'Malley et Johnston, 2008); au sein des milieux de travail, l'éclairage est lié à un sentiment de satisfaction professionnelle (Veitch, Gerrts, Charles, Newsham et Marquardt, 2005). De tels résultats de recherche peuvent contribuer aux décisions prises concernant l'aménagement et le décor de manière à induire les comportements escomptés. En effet, les décisions prises en matière d'aménagement peuvent refléter l'utilisation prévue d'un local donné. Par exemple, des lumières plus vives peuvent améliorer la communication entre pairs (Gifford, 1988), alors que dans les milieux thérapeutiques, un éclairage tamisé est considéré comme plus agréable, plus reposant et plus apaisant et comme un facteur qui favorise la révélation de soi (Miwa et Hanyu, 2006).

Effets au sein du milieu correctionnel

Les ouvrages qui portent sur l'environnement et le comportement revêtent une importance particulière dans le contexte des établissements correctionnels, étant donné que les détenus ne choisissent pas de vivre dans un tel environnement, qu'ils ne peuvent pas partir et qu'ils sont appelés à y côtoyer d'autres personnes qui peuvent avoir de la difficulté à maîtriser leur comportement. Les projets de recherche effectuées sur les effets de l'aménagement sur le

[1] Un examen préliminaire de la faisabilité et de l'utilité de mener une évaluation des perceptions du climat social dans les milieux correctionnels a été effectué (Scott et Gobeil, manuscrit présenté).

comportement dans un contexte général donnent à penser que certains aspects des milieux correctionnels exacerbent vraisemblablement les comportements problématiques chez les détenus; toutefois, il est également possible de cerner des particularités susceptibles d'exercer une influence positive sur les comportements, améliorant ainsi la sécurité des employés et des délinquants[2].

Établissements de nouvelle génération. La plupart des études sur les répercussions des milieux correctionnels ont été réalisées aux États-Unis et visaient principalement à comparer les établissements carcéraux traditionnels à ceux dits « de nouvelle génération ». La construction de ces établissements a commencé dans les années 1970. Également connus sous le nom d'« établissements recourant à la surveillance directe », ces établissements se caractérisent par un milieu de vie plus petit et plus modulaire que celui des établissements traditionnels et un ameublement qui ressemble davantage à celui d'une résidence. En outre, les établissements de nouvelle génération s'inspirent d'une philosophie plus dynamique en ce qui concerne la gestion des détenus et de la sécurité, où l'on accorde une plus grande importance à la sécurité assurée par les interactions du personnel avec les détenus plutôt que par l'utilisation de mesures passives, comme les barreaux et les grilles (voir Applegate et Paoline, 2007; Wener, Frazier et Farbstein, 1985; Yocum, Anderson, Da Vigo et Lee, 2006). Autrement dit, les établissements traditionnels et ceux de nouvelle génération sont différents, tant en ce qui concerne les caractéristiques de l'aménagement physique que les particularités du climat social. Combinées, ces caractéristiques et particularités des établissements de nouvelle génération ont pour but d'offrir aux détenus un milieu de vie plus humain, qui permet de promouvoir la sécurité et la protection de la vie privée et qui met en valeur les pouvoirs conférés aux membres du personnel correctionnel (Applegate, Surrette et McCarthy, 1999; Wener, 2006; Wener et coll., 1985; Zupan et Stohr-Gillmore, 1988). On s'attendait à ce que ces caractéristiques et particularités amènent les employés et les détenus à éprouver une plus grande satisfaction à l'égard de leur environnement, permettent de gérer plus efficacement les établissements et donnent lieu à une diminution des comportements négatifs chez les détenus.

Les résultats de la recherche sont mitigés. Bien que certains auteurs aient indiqué que les détenus ont signalé des niveaux de stress et d'anxiété moins élevés (Wener et Olsen, 1980;

[2] Certains projets de recherche effectués sur les effets de l'aménagement (et du climat social) dans les établissements correctionnels ont permis d'examiner les effets sur les détenus et les employés. Toutefois, les examens réalisés à l'égard du personnel vont au-delà de la portée du présent rapport.

Zupan et Stohr-Gillmore, 1988), d'autres n'ont observé aucune différence dans les niveaux d'ennui, d'agressivité ou de stress signalés par ces derniers (Yocum et coll., 2006). Il a été établi que les détenus ont une attitude plus positive envers les agents correctionnels dans les établissements de nouvelle génération (Yocum et coll., 2006; Zupan et Stohr-Gillmore, 1988), ce qui peut être attribuable aux interactions plus fréquentes entre les membres du personnel et les détenus (Wener et coll., 1985; Yocum et coll., 2006).

La plupart des chercheurs en sont également venus à la conclusion que les taux d'incidents en établissement ont tendance à être plus faibles dans les établissements de nouvelle génération. À titre d'exemple, Bayens, Williams et Smykla (1997) ont observé que, dans la plupart des catégories qu'ils ont examinées, les établissements de nouvelle génération enregistrent des taux moins élevés d'infractions commises par les détenus que les établissements traditionnels. Les formes d'infractions les plus graves sont considérablement plus faibles (p. ex., voies de fait, infractions sexuelles, tentatives de suicide, incendies, port d'arme, évasions). Dans le même ordre d'idées, Senese (1997) a observé une diminution de la plupart des infractions aux règlements (p. ex., violence, objets interdits, destruction de biens), exception faite des menaces, des vols de biens ou des problèmes de discipline chez les détenus. Dans une revue récente de la littérature sur les établissements de nouvelle génération, Wener (2006) conclut que un soutien assez uniforme est offert dans ces établissements en vue de limiter les voies de fait et les autres incidents graves en établissement.

Effets relatifs des différences individuelles et des caractéristiques des établissements

Bien qu'il soit évident que les particularités physiques des établissements ont probablement une incidence sur le comportement des détenus, il devient difficile d'interpréter la présente étude étant donné que, dans bien des cas, les autres facteurs qui peuvent exercer une influence ne sont pas examinés. Les données montrent que de nombreux facteurs individuels sont également associés au comportement et à l'adaptation au milieu carcéral, notamment, le niveau de risque, l'âge, les problèmes de toxicomanie, les antécédents criminels et les attitudes criminelles (Gendreau, Goggin et Law, 1997). De façon générale, il est probable que le comportement des détenus soit le résultat d'une interaction complexe entre les particularités physiques et sociales de l'environnement et les caractéristiques des délinquants.

Pour comprendre le comportement des détenus, il faut donc tenir compte des caractéristiques des détenus et des particularités des établissements (p. ex., Saylor, 1984; Steiner, 2008; Wooldredge, Griffin et Pratt, 2001). Malheureusement, la plupart des études effectuées n'ont porté que sur l'un ou l'autre de ces éléments (Camp, Saylor et Harer, 1997; Steiner et Wooldredge, 2008). Bien qu'il soit idéal, l'examen du comportement des détenus à plusieurs niveaux présente certaines complications sur le plan analytique. Les caractéristiques des détenus et les particularités des établissements sont présentes à différents niveaux d'analyse : certaines variables décrivent les personnes, alors que d'autres décrivent les établissements. Toutefois, on en est venu à utiliser couramment un type d'analyse particulier dans un tel contexte : la modélisation linéaire hiérarchique (MLH; p. ex., Raudenbush et Bryk, 2001) est conçue pour examiner les prédicteurs à différents niveaux (p. ex., des facteurs propres aux détenus et des facteurs propres aux établissements). Les analyses par MLH peuvent apporter une compréhension unique des effets combinés des variables individuelles et des différences entre les établissements. Toutefois, il est intéressant de souligner que la MLH et les autres approches de modélisation à niveaux multiples permettent, de par leur nature, d'examiner les effets des variables propres aux établissements, tout en tenant compte de celles applicables aux détenus. Par conséquent, l'interprétation des variables propres aux établissements se fait toujours de manière progressive (c.-à-d. en déterminant si les particularités de l'aménagement physique sont des prédicteurs du résultat escompté, après avoir tenu compte de diverses caractéristiques des détenus).

La MLH et des approches d'analyse semblables ont été utilisées dans un certain nombre d'études. Une variation importante des taux d'inconduite a été observée entre les établissements correctionnels, même après avoir tenu compte des caractéristiques des détenus (p. ex., Steiner et Wooldredge, 2008; Wooldredge et coll., 2001). Les études diffèrent considérablement en ce qui a trait à la proportion des variations observées dans le comportement des délinquants qui sont attribuables à des facteurs propres aux établissements (plutôt qu'à des facteurs propres aux détenus) [Gillepsie, 2005; Worrall et Morris, 2011], mais toutes ont permis de démontrer que les particularités des établissements influent sur le comportement des détenus, et ce, même après avoir tenu compte des facteurs qui exercent une influence à l'échelle individuelle.

Les études diffèrent également pour ce qui est des facteurs propres aux établissements qui ont été établis comme étant des facteurs d'influence. Par exemple, il a été établi que la taille

globale de l'établissement est parfois– mais pas toujours – associée aux cas d'inconduite et que cela dépend, dans certains cas, du type d'inconduite examiné (Gillepsie, 2005; Huebner, 2003; Jiang, Fisher-Giorlando et Mo, 2005; Jiang et Winfree, 2006; Lahm, 2008). Plusieurs études se sont également penchées sur les caractéristiques de la population carcérale. En règle générale, ces études ont tenu compte des caractéristiques des détenus (p. ex., leur âge) à l'échelle individuelle, mais ont également évalué la valeur prédictive incrémentielle du niveau moyen de cette variable d'un établissement à l'autre (p. ex., âge moyen des détenus dans un établissement correctionnel donné). À titre d'exemple, Lahm (2008) a constaté que les établissements correctionnels qui accueillent un faible nombre de détenus de race blanche affichent des taux moins élevés de voies de fait à l'endroit des autres détenus, quoique d'autres chercheurs (Jiang et Winfree, 2006) n'aient pas observé un tel effet. Steiner et Wooldredge (2008) ont conclu que la proportion de délinquants violents permet de prévoir une augmentation des cas d'inconduite. D'autres ont constaté que les établissements qui présentent des cotes de risque supérieures à la moyenne recensent un taux plus important de cas d'inconduite liés aux drogues et aux comportements violents, même après avoir tenu compte du niveau de risque individuel des détenus (Camp, Gaes, Langan et Saylor, 2003). Fait intéressant, Worrall et Morris (2011) ont conclu qu'il n'existe aucun lien entre un type d'inconduite donné et la proportion de détenus associés à des gangs qui ont déjà été impliqués dans des cas d'inconduite.

La présente étude

Il est évident que les caractéristiques physiques d'un établissement peuvent influer sur le comportement des détenus, même après avoir tenu compte de l'effet des facteurs observés à l'échelle individuelle. Toutefois, presque toutes les études dans ce domaine ont été réalisées aux États-Unis. Comme les normes physiques de construction, la philosophie correctionnelle et les caractéristiques des détenus diffèrent d'une administration correctionnelle à l'autre, il n'est pas clair dans quelle mesure les résultats de ces études peuvent être généralisés et appliqués dans le contexte canadien; des études doivent être effectuées sur ce territoire. La présente étude a donc été entreprise afin d'examiner le rôle possible de l'aménagement physique pour expliquer le comportement des délinquants dans les établissements fédéraux du Canada.

Plus précisément, la présente étude avait pour but d'examiner le lien et l'interdépendance entre les facteurs propres aux établissements et ceux propres aux détenus et l'adaptation des

délinquants au milieu carcéral. Comme il s'agit d'une des premières études du genre au Canada, celle-ci s'est limitée aux délinquants de sexe masculin incarcérés dans les établissements à sécurité moyenne. Les analyses ont porté principalement sur les particularités de l'aménagement physique, tandis que les résultats étaient axés sur trois éléments particuliers : (1) les accusations d'infractions disciplinaires; (2) les périodes d'isolement; (3) les transfèrements dans un établissement d'un niveau de sécurité moindre[3].

[3] Il a été impossible d'effectuer des analyses portant principalement sur les mises en liberté et les incidents de victimisation en raison de la faible fréquence de ces derniers.

Méthode

Participants

L'échantillon étudié regroupait des délinquants de sexe masculin demeurés à l'intérieur du même type d'unité, au sein du même établissement, au cours de la période de trois mois allant du 1er mars 2011 au 1er juin 2011. Au total, 5 336 délinquants répondaient à ces critères; ce nombre représentait environ les deux tiers de la population de délinquants dits à « sécurité moyenne » à l'époque. Les délinquants étaient répartis dans 20 établissements ou encore dans 25 unités/établissements dans les cas où les unités de différentes désignations au sein des établissements ont été examinées. Tel qu'il est illustré dans le tableau 1, la répartition des délinquants par région est à peu près comparable à celle de la population de délinquants sous responsabilité fédérale au mois de mars 2011.

Tableau 1
Répartition régionale des délinquants

Groupe	Région				
	Atlantique %	Québec %	Ontario %	Prairies %	Pacifique %
Échantillon de l'étude	7,4	23,0	30,5	28,1	11,0
Population de délinquants	9,3	22,7	28,9	25,9	13,2

Nota : Les données sur la population de délinquants sont tirées du Système intégré de rapports du SCC.

Un peu plus du cinquième des délinquants compris dans l'échantillon étudié (21,4 %) était d'origine autochtone, ce qui est à peu près comparable aux données correspondantes obtenues pour la population du SCC dans son ensemble (18,5 %; Sécurité publique Canada, 2011). La plupart des délinquants étaient célibataires ou veufs (51,2 %), mais plus des deux tiers (39,0 %) étaient mariés ou vivaient en union de fait. Le reste d'entre eux (9,8 %) étaient divorcés ou séparés. En moyenne, les délinquants étaient âgés de 39,6 ans (*écart-type* = 12,3; intervalle de variation : de 18 à 84).

Données

Pour chaque délinquant, un large éventail de données ont été extraites du Système de gestion des délinquant(e)s (SGD), soit le système informatisé de gestion des dossiers sur les délinquants du SCC. Plus précisément, des données démographiques (p. ex., âge, état matrimonial et race), des données sur les infractions et les peines (p. ex., durée de la peine et infraction à l'origine de cette dernière) et des données sur le risque (p. ex., facteurs de risque statiques et dynamiques) y ont été obtenues. En outre, des données concernant le comportement des délinquants ont été recueillies au cours de la période de trois mois à l'étude, notamment pour savoir si ces derniers ont été reconnus coupables d'accusations d'infractions disciplinaires ou s'ils ont été placés en isolement. Finalement, des données ont été obtenues concernant un certain nombre d'indicateurs du risque perçu au cours de la période suivant la période de trois mois à l'étude. Tous les délinquants ont fait l'objet d'un suivi du 1er juin 2011, soit de la date de fin de la période à l'étude, jusqu'au 1er mars 2012 dans le but de savoir s'ils ont fait l'objet d'un transfèrement vers un établissement d'un autre niveau de sécurité. En plus des données sur les délinquants, la désignation de l'unité ou de l'établissement a été obtenue.

Mesures

Données à l'échelle individuelle

Mesures du risque. Un certain nombre de mesures du risque ont été utilisées dans le cadre de ces analyses, lesquelles ont toutes été établies initialement dans le contexte de l'Évaluation initiale des délinquants, à savoir le processus d'évaluation complet effectué par un agent de libération conditionnelle lors de l'admission d'un délinquant (SCC, 2007a; 2007b). Pour quatre de ces mesures du risque – facteurs de risque statiques, facteurs de risque dynamiques, motivation et potentiel de réinsertion sociale – une cote faible, moyenne ou élevée est attribuée. Compte tenu de leur répartition, ces mesures ont été regroupées en deux catégories chacune en prévision des analyses à plusieurs niveaux. En ce qui concerne les facteurs de risque statiques et dynamiques, les cotes élevées ont été comparées aux autres cotes attribuées, tandis que pour la motivation et le potentiel de réinsertion sociale, ce sont les cotes faibles qui ont été utilisées aux fins de comparaison. Les facteurs de risque statiques consistent à tenir compte des antécédents criminels et des antécédents en matière d'infractions sexuelles de chaque délinquant, ainsi que des caractéristiques de l'infraction commise. Les facteurs de risque dynamiques reflètent le

niveau d'intervention jugé nécessaire après avoir considéré sept domaines particuliers – emploi, relations matrimoniales et familiales, fréquentations et interactions sociales, toxicomanie, fonctionnement dans la collectivité, orientation personnelle et affective et attitudes. La motivation reflète la mesure dans laquelle le délinquant est prêt à s'attaquer aux éléments définis dans son plan correctionnel. Enfin, le potentiel de réinsertion sociale est déterminé automatiquement au départ par le SGD et englobe le risque statique, le risque dynamique (pour les délinquants autochtones seulement), des résultats de la mesure de classement selon le niveau de sécurité (l'Échelle de classement par niveau de sécurité) et des résultats de la mesure du risque de récidive (l'Échelle révisée d'information statistique sur la récidive [ISR-R1]; pour les délinquants non autochtones seulement). Ces quatre mesures peuvent être mises à jour de façon périodique, tout au long de la peine du délinquant, si l'agent de libération conditionnelle de ce dernier perçoit un changement. Aux fins de la présente étude, l'évaluation la plus récente effectuée dans chaque domaine a été retenue.

Comportement des délinquants et résultats. Les résultats liés au comportement ont été examinés pour la période de trois mois pendant laquelle les délinquants sont demeurés dans une unité ou un établissement particulier, de même qu'au cours des mois qui ont suivi cette période initiale. Au cours de la période à l'étude, des données ont été recueillies concernant les accusations d'infractions disciplinaires et les périodes d'isolement. Lorsque des accusations d'infractions disciplinaires sont portées, celles-ci sont catégorisées comme étant mineures ou graves, selon leur gravité, et ces catégories ont été retenues aux fins d'analyse. Les accusations sont habituellement déposées en cas de vol, de bagarre et de consommation de substances intoxicantes. Finalement, compte tenu des taux de base observés en ce qui concerne l'isolement, tous les types d'isolement préventif (sollicité et non sollicité) ont été examinés conjointement. Ces variables ont été soumises à une évaluation dichotomique dont le but était d'établir si celles-ci étaient présentes ou non.

Un autre résultat a été évalué après la période de trois mois : les transfèrements vers un niveau de sécurité moindre. Les délinquants ont fait l'objet d'un suivi pendant huit mois (soit jusqu'au 1er mars 2012) à compter de la date de fin de la période à l'étude afin de dégager ce résultat[4]. Les transfèrements peuvent être effectués pour différentes raisons, dont la présence de

[4] Seul le premier transfèrement effectué au cours de cette période a été pris en compte afin d'éviter toute confusion possible lorsque l'établissement dans lequel le délinquant est transféré n'a pas la même désignation.

détenus incompatibles ou la nécessité de procéder au transfèrement du délinquant dans un établissement psychiatrique. Toutefois, dans le cadre de la présente étude, ce sont les transfèrements effectués à la suite d'une réévaluation de la cote de sécurité d'un délinquant qui ont retenu l'attention. Plus précisément, si la cote de sécurité d'un délinquant est réévaluée à la baisse, celui-ci a alors fait l'objet d'un transfèrement vers un établissement à sécurité minimale. Étant donné que les décisions de réévaluation sont fondées sur le risque d'évasion, le risque pour le public et les changements observés à l'égard de l'adaptation au milieu carcéral des délinquants (SCC, 2010), ces transfèrements sont de bons indicateurs du niveau d'adaptation et de risque évalué.

Variables propres aux établissements

Variables liées à la population carcérale. Pour les besoins des modèles à niveaux multiples, les variables explicatives applicables aux détenus – données démographiques et renseignements sur l'infraction commise, la peine imposée et le risque évalué – ont également été examinées de façon globale. Autrement dit, dans le cas des variables continues (l'âge, la durée de la peine, le temps passé en établissement jusqu'à maintenant et la proportion de la peine purgée), la valeur moyenne pour chaque établissement a été calculée (en ce qui concerne la durée de la peine jusqu'à maintenant, 25 est la valeur qui a été entrée pour tous les délinquants purgeant une peine d'une durée indéterminée). Dans le cas des variables nominales (l'ascendance autochtone, l'état matrimonial, le type de peine purgée et les quatre mesures du risque), un pourcentage a été calculé.

Désignation des établissements. Comme le type d'aménagement privilégié a changé au fil du temps, les établissements du SCC, quel que soit le niveau de sécurité examiné, n'ont pas tous été construits de manière identique. C'est pourquoi chaque établissement possède également une deuxième désignation, en plus du classement selon le niveau de sécurité. Cette désignation est associée à différents niveaux de surveillance et de sécurité (SCC, 2012). Dans le cas des établissements à sécurité moyenne, il existe quatre désignations, à savoir les niveaux de sécurité 2, 3, 4 et 5. Les unités et les établissements de chaque type sont différents à bien des égards, notamment en ce qui concerne le style d'unité d'habitation (appartement ou bloc cellulaire), la mesure dans laquelle les déplacements des délinquants peuvent être vus et contrôlés ainsi que le type de poste de contrôle et son emplacement. Plus la désignation est élevée, plus le niveau de surveillance et de sécurité est également élevé.

Quatre établissements à sécurité moyenne (Établissement de Springhill, Établissement Fenbrook, Établissement de Collins Bay et Établissement de Warkworth) comprennent des unités ayant diverses désignations. Tous les autres établissements à sécurité moyenne ont été conçus selon une norme de désignation unique; les unités classées au niveau de sécurité 5 sont les plus courantes (65 % de tous les établissements à sécurité moyenne comptent au moins une unité classée au niveau de sécurité 5 et, dans bien des cas, ce sont toutes les unités qui se sont vu attribuer cette désignation). En outre, on constate une grande différence à l'échelle régionale entre la désignation des unités et des établissements : les établissements à sécurité moyenne dans la région du Québec ont tous été classés au niveau de sécurité 5, tandis que l'Ontario est la seule région où des établissements à sécurité moyenne ont été classés au niveau de sécurité 2. Comme il y a peu d'établissements classés à ce niveau de sécurité, ces établissements et ceux classés au niveau de sécurité 3 ont été regroupés pour faciliter les analyses à niveaux multiples.

Approche analytique

Pour commencer, une série d'analyses descriptives ont été effectuées afin de définir les caractéristiques des délinquants, les variables propres aux établissements, ainsi que les comportements des délinquants et les résultats connexes. Ensuite, une série de tests d'indépendance du chi carré et des analyses de variance à un critère de classification ont été utilisées afin d'examiner les liens entre les caractéristiques des délinquants et la désignation de l'unité ou de l'établissement comme variable propre aux établissements. Enfin, une série de modèles à niveaux multiples ont été élaborés afin d'examiner l'influence relative des caractéristiques des délinquants et des variables propres aux établissements au moment de prévoir les comportements des délinquants et les résultats (voir Raudenbush et Bryk, 2001). Les essais préliminaires ont mis en évidence des écarts importants dans les constantes du modèle (points d'intersection avec l'axe *y*) entre les différents établissements/unités pour chaque résultat examiné, justifiant ainsi l'utilisation de modèles à niveaux multiples. L'élaboration de ces derniers a nécessité l'étalonnage d'une série de modèles en ordre séquentiel et l'examen des changements intervenus dans cet étalonnage chaque fois qu'une nouvelle variable a été ajoutée au modèle. Les variables propres aux détenus (connues comme les variables de niveau 1) ont été modélisées en premier et, une fois qu'un modèle stable a été établi pour chaque résultat, les variables propres aux établissements (connues comme les variables de niveau 2) ont été

examinées. L’incidence de ces variables sur les constantes du modèle (points d’intersection) et la pente de la courbe exprimant la relation entre les variables propres aux détenus et les résultats (interactions transversales) ont été étudiées. Lors de l’élaboration des modèles, chaque variable a été articulée autour de la moyenne établie au niveau examiné (c.-à-d. la moyenne au sein de chaque établissement dans le cas des variables propres aux détenus et celle établie pour tous les établissements dans le cas des variables propres à ces derniers) afin d’éviter tout problème de colinéarité entre les variables explicatives utilisées aux différents niveaux. Toutefois, comme les variables non centrées sont plus faciles à comprendre intuitivement, une fois que chaque modèle définitif eut été établi, un modèle équivalent fondé sur des variables non centrées a également été élaboré. Dans les cas où la version utilisant de telles variables a donné des résultats similaires, cette version du modèle a été retenue.

Résultats

Description de l'échantillon

Renseignements sur la peine et sur l'infraction. Environ les trois quarts (76,6 %; *n* = 4 085) des délinquants compris dans l'échantillon purgeaient une peine d'une durée déterminée (c.-à-d. d'une durée fixe). Pour ce groupe, la durée moyenne des peines était de 5,8 ans (*écart-type* = 5,3 ans). Au début de la période à l'étude, ces délinquants avaient en moyenne purgé jusqu'alors un peu moins de la moitié (*M* = 44,3 %; *écart-type* = 22,8 %) de la durée totale de leur peine. Si l'on examine l'ensemble des délinquants (ceux purgeant des peines d'une durée déterminée et indéterminée), ceux-ci avaient en moyenne purgé 5,5 années (*écart-type* = 8,0 ans) de leur peine actuelle. Par ailleurs, ils étaient en moyenne incarcérés dans leur établissement actuel depuis moins des deux tiers d'une année (*M* = 226,3 jours; *écart-type* = 383,7 années). Par rapport à l'ensemble de la population de délinquants, cet échantillon comprenait un nombre représentatif de délinquants purgeant une peine d'une durée indéterminée (Sécurité publique, 2011), mais la durée moyenne de la peine d'emprisonnement des délinquants purgeant une peine d'une durée déterminée était quelque peu plus longue que ce qui a été observé dans le cadre d'autres études (Mullins, 2005, dans Bottos, 2008; Motiuk, Cousineau et Gileno, 2005).

Le tableau 2 résume les infractions les plus graves pour lesquelles les délinquants ont été condamnés à purger leur peine actuelle. Dans l'ensemble, les trois quarts des délinquants (75,0 %) ont été reconnus coupables d'une infraction avec violence, tandis que le reste d'entre eux ont été déclarés coupables d'une infraction sans violence. Les cas d'homicide ou de tentative d'homicide représentent les infractions les plus courantes, suivis des vols qualifiés et des infractions sexuelles. Cette tendance est conforme aux attentes; comme les peines associées à ces types d'infractions sont plus longues, les délinquants reconnus coupables de telles infractions sont de plus en plus nombreux dans les établissements.

Tableau 2

Infractions les plus graves

Catégorie d'infraction	Délinquants	
	%	(*n*)
Crimes violents		
Homicide et tentative d'homicide	24,6	(1 277)
Infractions sexuelles	16,2	(842)
Vol qualifié	17,7	(921)
Voies de fait	10,0	(520)
Autres infractions avec violence	6,5	(338)
Infractions sans violence		
Infractions en matière de drogue	10,5	(543)
Infractions contre les biens	9,6	(497)
Autres infractions sans violence	5,0	(257)

Nota : N = 5 195. Dans le cas de 141 délinquants, les données sur l'infraction commise n'ont pu être obtenues.

Risque. Comme l'illustre le tableau 3, les délinquants présentaient le plus souvent un risque statique modéré et un risque dynamique élevé. La plupart d'entre eux affichaient un degré modéré de motivation à l'égard de leur plan correctionnel. Des pourcentages environ équivalents de délinquants ont été évalués comme présentant un potentiel de réinsertion sociale faible et modéré.

Tableau 3

Évaluation de la mesure du risque

Mesure du risque	Faible		Modéré		Élevé	
	%	(*n*)	%	(*n*)	%	(*n*)
Risque statique	31,5	(1 678)	63,3	(3 367)	5,2	(277)
Risque dynamique	2,6	(136)	28,5	(1 514)	69,0	(3 667)
Motivation	20,0	(1 062)	67,7	(3 596)	12,4	(659)
Potentiel de réinsertion sociale	46,3	(2 459)	44,6	(2 369)	9,2	(489)

Nota : N = 5 317-5 322. Dans le cas de 19 délinquants, il a été impossible d'obtenir des données concernant toutes ces mesures du risque, à l'exception du risque statique, pour lequel aucune information n'a pu être obtenue pour 14 délinquants.

Désignation des établissements

Comme on s'y attendait compte tenu de la répartition nationale des unités et des établissements de chaque désignation, la majorité des délinquants étaient incarcérés dans une unité ou un établissement classé au niveau de sécurité 5 (57,3 %; *n* = 3 057). Environ le quart d'entre eux étaient incarcérés dans des établissements de niveau de sécurité 4 (24,5 %; *n* = 1 307), alors qu'une proportion relativement petite de délinquants se trouvait dans des établissements classés au niveau de sécurité 3 (9,8 %; *n* = 522) et au niveau 2 (8,4 %; *n* = 420).

Une série d'analyses ont été effectuées afin de déterminer si les délinquants incarcérés dans les unités et les établissements de chaque désignation présentent des différences en ce qui a trait à leurs caractéristiques démographiques, à la peine purgée, à l'infraction commise et au niveau de risque (voir l'annexe). Bien que la désignation de l'unité ou de l'établissement soit liée de près à presque toutes les caractéristiques examinées, la nature de ce lien n'est pas toujours claire. La proportion élevée de délinquants qui pouvaient être inclus dans les analyses démontre que même les petites différences ont été considérées comme statistiquement significatives; cependant, concrètement, elles ne l'étaient pas toutes. En outre, dans certains cas, les tendances observées ont semblé être compromises, dans une certaine mesure du moins, par les disparités régionales constatées au sein de la population de délinquants, lesquelles sont attribuables aux variations dans la répartition régionale des unités et des établissements de chaque désignation. Par exemple, les unités ou les établissements classés au niveau de sécurité 5 logeaient un pourcentage disproportionné de délinquants autochtones; toutefois, la région des Prairies, qui accueille un grand nombre de délinquants autochtones, compte essentiellement des établissements de ce niveau de sécurité. Il a été impossible de déterminer dans quelle mesure cette tendance était attribuable à la répartition régionale; les résultats présentés à l'annexe doivent donc être interprétés avec circonspection.

Résultats liés au comportement des délinquants

Comportement pendant la période à l'étude. Les dossiers des délinquants ont été vérifiés afin de savoir si ceux-ci ont fait l'objet d'accusations dont ils ont été reconnus coupables et s'ils ont été placés en isolement préventif pendant la période de trois mois étudiée. Tel qu'il est illustré dans le tableau 5, environ 13 % des délinquants ont été reconnus coupables d'au moins une accusation d'infraction disciplinaire. Les délinquants reconnus coupables d'accusations graves étaient moins nombreux que ceux déclarés coupables d'accusations

mineures. Environ 3 % des délinquants ont été placés en isolement pendant la période à l'étude et, pour presque tous les délinquants (91 %), cet isolement était non sollicité.

Tableau 4
Indicateurs du comportement des délinquants pendant la période à l'étude

Indicateurs comportementaux	Délinquants	
	%	(*n*)
Accusations d'infractions disciplinaires		
Mineures	8,9	(475)
Graves	5,7	(303)
Toutes	13,4	(713)
Placement en isolement	3,0	(161)

Nota : N = 5 336. Les délinquants peuvent être représentés dans les deux catégories des accusations d'infractions disciplinaires mineures et graves.

Comportement après la période à l'étude. Au cours des huit (8) mois qui ont suivi la période à l'étude, le nombre total de délinquants transférés de l'établissement où ils étaient incarcérés au cours de la période allant du 1er mars au 1er juin 2011 s'élève à 865 délinquants. Parmi eux, 44,3 % (*n* = 383) ont fait l'objet d'un transfèrement vers un établissement à sécurité minimale, et 21,6 % (*n* = 187), vers un établissement à sécurité maximale. Les autres ont été transférés dans un autre établissement à sécurité moyenne ou encore dans un établissement à niveaux de sécurité multiples, tel qu'un centre psychiatrique. Pour les analyses subséquentes, l'accent a été mis sur les transfèrements vers les établissements à sécurité minimale.

Établissement de modèles à niveaux multiples

Afin de mieux comprendre la façon dont les variables propres aux délinquants (p. ex., données démographiques, infraction, peine, renseignements sur les risques) et celles propres aux établissements (p. ex., renseignements généraux, désignation de l'unité ou de l'établissement) influencent simultanément le comportement des délinquants, un certain nombre de modèles à niveaux multiples ont été élaborés.

Accusations d'infractions disciplinaires. Être reconnu coupable d'une accusation d'infraction disciplinaire au cours de la période de 6 mois à l'étude a été le premier résultat modélisé. Lorsque toutes les autres variables sont maintenues constantes, on remarque que, sur le

plan individuel, une plus courte période passée au sein de l'établissement avant la période à l'étude, une peine totale moins longue et un âge moins avancé sont tous des facteurs associés au fait d'avoir été reconnu coupable d'une accusation d'infraction disciplinaire (voir le tableau 5). Cependant, la désignation de l'unité ou de l'établissement a, par ailleurs, elle aussi, été associée au fait d'être reconnu coupable de telles accusations. Les délinquants incarcérés dans un établissement de niveau de sécurité 5 étaient 1,65 fois plus susceptibles que ceux placés sous garde dans une unité ou un établissement classé au niveau de sécurité 2 ou 3 d'être reconnus coupables de telles accusations, toutes les autres variables étant alors maintenues constantes.

Tableau 5

Régression logistique hiérarchique de toute accusation

					Intervalle de confiance (IC) à 95 %	
Paramètre	B	Erreur-type	Ratio *t*	Rapport de cotes	Limite inférieure	Limite supérieure
Constante	–0,23	0,23	–0,98	0,80	0,49	1,29
Variables propres aux détenus						
Temps passé au sein de l'établissement (en mois)	–0,02	0,01	–2,80**	0,98	0,97	1,00
Âge (en années)	–0,05	0,01	–11,0***	0,95	0,94	0,96
Peine totale (en années)	–0,02	0,01	–2,71**	0,98	0,97	1,00
Variables propres aux établissements						
Effet majeur (point d'intersection avec l'axe *y* du modèle des variables propres aux détenus utilisé comme résultat)						
Désignation du niveau de sécurité[a]						
Niveau 4	0,48	0,24	1,98	1,61	0,98	2,65
Niveau 5	0,50	0,21	2,40*	1,65	1,07	2,56

Nota : $N_{\text{délinquants}}$ = 5 336. $N_{\text{unités/établissements}}$ = 25. [a]Le niveau de sécurité 2 ou 3 représente la catégorie de référence. Modèle à effets fixes selon la moyenne de la population, intégrant des variables non centrées.
**p < 0,01. ***p < 0,001.

Lorsque les analyses ont de nouveau été effectuées séparément pour les accusations mineures et graves, des résultats différents ont été obtenus. En fait, il a été établi que la désignation de l'unité ou de l'établissement n'est pas une variable explicative importante pour prédire la probabilité d'être reconnu coupable de l'un ou l'autre de ces types d'accusations lorsque ceux-ci sont examinés séparément. Dans le cas des accusations mineures, une plus longue période passée dans l'établissement, un âge moins avancé et l'ascendance autochtone

étaient des facteurs associés à une probabilité plus élevée d'être reconnu coupable d'une accusation, lorsque les autres variables sont maintenues constantes. Bien que les analyses initiales aient donné à penser que des modèles à niveaux multiples devaient être établis, il a été démontré qu'aucune variable propre aux établissements n'est associée au fait d'être reconnu coupable d'accusations mineures (voir le tableau 6). Cette conclusion donne à penser qu'une variable pertinente a été omise du modèle ou que les établissements sont différents l'un de l'autre, mais que les différences entre eux ne sont pas systématiques.

Tableau 6

Régression logistique hiérarchique des accusations mineures

					IC à 95 %	
Paramètre	B	Erreur-type	Ratio *t*	Rapport de cotes	Limite inférieure	Limite supérieure
Constante	–1,05	0,31	–3,35**	0,34	0,18	0,67
Variables propres aux détenus						
Temps passé au sein de l'établissement (en mois)	–0,03	0,01	–3,58***	0,97	0,96	0,99
Âge (en années)	–0,06	0,01	–10,77***	0,95	0,94	0,96
Ascendance autochtone[a]	0,50	0,14	3,62***	1,66	1,26	2,18

Nota : $N_{\text{délinquants}}$ = 5 336. $N_{\text{unités/établissements}}$ = 25. [a]Les délinquants non autochtones représentent la catégorie de référence. Modèle à effets fixes selon la moyenne de la population, intégrant des variables non centrées.
**p < 0,01. ***p < 0,001.

Tableau 7

Régression logistique hiérarchique des accusations graves

Paramètre	B	Erreur-type	Ratio *t*	Rapport de cotes	IC à 95 % Limite inférieure	IC à 95 % Limite supérieure
Constante	–3,23	0,14	–23,43***	0,04	0,03	0,05
Variables propres aux détenus						
Âge (en années)	–0,05	0,01	–8,79***	0,95	0,94	0,96
Risque dynamique[a]	0,41	0,14	2,94**	1,51	1,15	1,99
Variables propres aux établissements						
Effet majeur (point d'intersection avec l'axe *y* du modèle des variables propres aux détenus utilisé comme résultat)						
Période passée sous garde (en années)	–0,08	0,02	–3,37**	0,93	0,89	0,97
Risque statique[a]	1,03	0,31	3,26**	2,79	1,45	5,36
Effet d'interaction (coefficients des variables propres aux détenus liées à l'âge utilisés comme résultat)						
État matrimonial[b]	0,04	0,01	3,16**	1,04	0,02	1,07

Nota : $N_{\text{délinquants}}$ = 5 336. $N_{\text{unités/établissements}}$ = 25. [a]Compte tenu des limites des données, les risques dynamiques et les risques statiques ont été regroupés en deux catégories : élevés et non élevés (c.-à-d. faibles ou modérés). Les risques « non élevés » représentent la catégorie de référence. [b]Les délinquants célibataires (c.-à-d. ceux qui ne sont ni mariés ni en union de fait) représentent la catégorie de référence. Modèle à effets fixes selon la moyenne de la population, intégrant des variables centrées.
**p < 0,01. ***p < 0,001.

Le modèle lié aux incidents graves était relativement complexe (voir le tableau 7). Lorsque les autres variables sont maintenues constantes, on constate qu'un âge moins avancé et des niveaux de risque dynamique plus élevés sont les variables propres aux détenus qui ont été retenues ici, alors que dans le cas des variables propres aux établissements il a été établi qu'une période plus courte passée sous garde depuis le début de la peine et un risque statique plus élevé sont associés au fait d'être reconnu coupable d'accusations graves. En outre, il a été établi qu'il existe une interaction transversale entre l'état matrimonial et le fait que l'âge soit associé au résultat. Cette conclusion démontre que, au sein des unités ou des établissements où un pourcentage plus élevé de délinquants sont mariés, le lien entre l'âge plus avancé des délinquants et la probabilité plus faible que ceux-ci soient reconnus coupables d'accusations graves est plus étroit qu'au sein des unités ou des établissements où un moins grand nombre d'entre eux sont mariés.

Il peut être difficile de prendre en considération les accusations graves et mineures séparément compte tenu de la subjectivité et de la variabilité présentes au sein des établissements et entre eux en ce qui concerne les accusations classées dans chacune de ces catégories (J. Rix, communication personnelle datée du 8 mai 2013). Cette réalité rend plus complexe l'interprétation des résultats obtenus pour chaque modèle, notamment en ce qui concerne les accusations. Il est toutefois clair que la probabilité d'être reconnu coupable de tous les types d'accusations diffère d'une unité ou d'un établissement à l'autre et qu'une des explications possibles ici est la désignation de l'unité ou de l'établissement visé.

Isolement. Le modèle à niveaux multiples lié au placement en isolement a ensuite été élaboré (voir le tableau 8). Lorsque les autres variables sont maintenues constantes, on remarque que dans le cas des variables propres aux détenus, une plus longue période passée au sein de l'établissement et un niveau de risque dynamique plus élevé sont associés au placement en isolement. Dans le cas des variables propres aux établissements, il été établi que la désignation de l'unité ou de l'établissement est statistiquement significative. Dans ce cas-ci, les délinquants incarcérés dans des établissements de niveau de sécurité 5 étaient 2,75 fois plus susceptibles d'être placés en isolement au cours de la période de 6 mois à l'étude que ceux incarcérés dans des établissements classés au niveau de sécurité 2 ou 3.

Tableau 8

Régression logistique hiérarchique de l'isolement

Paramètre	B	Erreur-type	Ratio *t*	Rapport de cotes	IC à 95 % Limite inférieure	IC à 95 % Limite supérieure
Constante	–3,73	0,17	–22,30***	0,02	0,02	0,03
Variables propres aux détenus						
Temps passé au sein de l'établissement (en mois)	–0,06	0,01	–4,40***	0,94	0,91	0,97
Risque dynamique[a]	0,43	0,19	2,26*	1,53	1,06	2,22
Variables propres aux établissements						
Effet majeur (point d'intersection avec l'axe *y* du modèle des variables propres aux détenus utilisé comme résultat)						
Désignation du niveau de sécurité[b]						
Niveau 4	0,87	0,47	1,83	2,38	0,89	6,35
Niveau 5	1,01	0,42	2,40*	2,75	1,15	6,57

Nota : $N_{\text{délinquants}}$ = 5 336. $N_{\text{unités/établissements}}$ = 25. [a]Compte tenu des limites des données, les risques dynamiques ont été regroupés en deux catégories : élevés et non élevés (c.-à-d. faibles ou modérés). Les risques « non élevés » représentent la catégorie de référence. [b]Le niveau de sécurité 2 ou 3 représente la catégorie de référence. Modèle à effets fixes selon la moyenne de la population, intégrant des variables centrées.
*p < 0,05. ***p < 0,001.

Transfèrement. Finalement, la probabilité de faire l'objet d'un transfèrement vers un établissement à sécurité minimale a été modélisée. Lorsque les autres variables sont maintenues constantes, des peines plus longues et un risque dynamique moins élevé sont associés à une plus grande probabilité de transfèrement chez les détenus. Dans le cas des variables propres aux établissements, il a été établi que l'effet majeur de la désignation de l'unité ou de l'établissement est significatif. Dans l'ensemble, les délinquants incarcérés dans des établissements classés au niveau de sécurité 4 ou 5 sont moins susceptibles que ceux qui résident dans des établissements de niveau de sécurité 2 ou 3 de faire l'objet d'un transfèrement vers un établissement d'un niveau de sécurité moindre. Un effet d'interaction transversale a également été observé. Plus précisément, lorsque toutes les autres variables sont maintenues constantes, le lien entre des peines plus longues et une plus grande probabilité de faire l'objet d'un transfèrement vers un établissement à sécurité minimale est plus étroit au sein des unités ou des établissements où un pourcentage plus élevé de délinquants ont été évalués comme étant modérément ou hautement motivés qu'au sein de ceux où un moins grand nombre d'entre eux ont été évalués comme présentant un tel degré de motivation.

Tableau 9

Régression logistique hiérarchique des transfèrements dans un établissement à sécurité minimale

Paramètre	B	Erreur-type	Ratio *t*	Rapport de cotes	IC à 95 % Limite inférieure	IC à 95 % Limite supérieure
Constante	–1,71	0,22	–7,65***	0,18	0,11	0,29
Variables propres aux détenus						
Peine totale (en années)	0,03	0,01	4,84***	1,03	0,02	1,04
Risque dynamique[a]	–0,68	0,11	6,14***	0,51	0,41	0,63
Variables propres aux établissements						
Effet majeur (point d'intersection avec l'axe *y* du modèle des variables propres aux détenus utilisé comme résultat)						
Désignation du niveau de sécurité[b]						
Niveau 4	–1,00	0,31	–3,21**	0,37	0,19	0,70
Niveau 5	–0,82	0,26	3,14**	0,44	0,26	0,76
Effet d'interaction (coefficients des variables propres aux détenus liées à la peine totale utilisés comme résultat)						
Motivation[c]	–0,03	0,01	–3,04**	0,97	0,95	0,99

Nota : $N_{\text{délinquants}}$ = 5 336. $N_{\text{unités/établissements}}$ = 25. [a]Compte tenu des limites des données, les risques dynamiques ont été regroupés en deux catégories : élevés et non élevés (c.-à-d. faibles ou modérés). Les risques « non élevés » représentent la catégorie de référence. [b]Le niveau de sécurité 2 ou 3 représente la catégorie de référence. [c]La motivation a été évaluée selon deux catégories, à savoir faible ou autre (c.-à-d. modérée ou élevée). « Autre » représente la catégorie de référence. Modèle à effets fixes selon la moyenne de la population, intégrant des variables non centrées.

**$p < 0{,}01$. ***$p < 0{,}001$.

Analyse

La présente étude avait pour but d'examiner si la désignation d'un établissement, à savoir, le niveau de surveillance et de sécurité lié aux particularités de l'aménagement physique de ce dernier, est associée au comportement des délinquants, après avoir tenu compte de l'influence qu'exercent les facteurs propres aux détenus. Cette étude est l'une des premières au Canada à examiner le lien et l'interdépendance entre les facteurs propres aux détenus et aux établissements et l'adaptation au milieu carcéral des délinquants.

Un examen préliminaire (Gobeil, 2012) a démontré que les délinquants incarcérés dans des établissements d'une désignation plus élevée sont plus susceptibles d'être reconnus coupables d'accusations d'infractions disciplinaires ou d'être placés en isolement préventif non sollicité. Un lien a également été établi entre la désignation de l'établissement et les transfèrements dans des établissements à sécurité minimale. Toutefois, ces analyses ne tenaient pas compte des différences individuelles au sein de la population de délinquants incarcérée dans chaque type d'établissement.

La présente étude a poussé plus avant ces premiers résultats en démontrant que l'aménagement des établissements est associé au comportement des délinquants, après avoir tenu compte des différences individuelles. Il a été établi que même après avoir pris en considération les données démographiques, l'infraction commise, la peine imposée et les renseignements sur les risques, la désignation de l'établissement est associée à la probabilité d'être reconnu coupable d'une accusation d'infraction disciplinaire, d'être placé en isolement préventif et de faire l'objet d'un transfèrement vers un établissement à sécurité minimale. Les délinquants incarcérés dans un établissement de niveau de sécurité 5 (le niveau le plus élevé des établissements à sécurité moyenne) sont plus susceptibles d'être reconnus coupables d'une accusation[5] ou d'être placés en isolement que ceux incarcérés dans un établissement de niveau de sécurité 2 ou 3 (les deux niveaux les plus bas des établissements à sécurité moyenne). Inversement, ces derniers sont plus susceptibles de faire l'objet d'un transfèrement vers un établissement à sécurité minimale que leurs homologues incarcérés dans un établissement de niveau de sécurité 4 ou 5.

[5] Toutefois, les résultats sont moins clairs lorsque les accusations mineures et graves sont examinées séparément.

Dans l'ensemble, les différences observées dans le comportement des délinquants d'un établissement à l'autre concordent avec les résultats obtenus précédemment dans diverses études portant sur les populations carcérales aux États-Unis (p. ex., Gillepsie, 2005; Steiner et Wooldredge, 2008; Wooldredge et coll., 2001; Worral et Morris, 2011), et ce, même après avoir tenu compte des caractéristiques individuelles. De façon plus précise, il a été établi que les délinquants aux États-Unis qui purgent leur peine dans des établissements de nouvelle génération affichent des taux moins élevés d'inconduite en établissement que leurs homologues incarcérés dans des établissements traditionnels (Wener, 2006). Cette conclusion est conforme aux résultats obtenus ici : les unités ou les établissements d'une désignation moins élevée s'apparentent aux établissements de nouvelle génération pour ce qui est des conditions de logement et du rôle relatif des mesures de sécurité active et passive (voir Yocum et coll., 2006). En effet, dans le cadre de la présente étude, la désignation de l'établissement était la variable explicative propre aux établissements la plus constante, bien que d'autres mesures globales de la population carcérale à l'échelle des établissements fussent importantes pour prédire des résultats particuliers (p. ex., durée moyenne de l'incarcération jusqu'à maintenant, pourcentage de la population présentant une faible motivation ou un risque statique élevé). Toutefois, la désignation de l'unité ou de l'établissement est le résultat d'un large éventail de facteurs. Bien que celle-ci se veuille une mesure des différences physiques observées en matière de sécurité et de surveillance, ces différences physiques sont forcément associées aux différentes façons dont les membres du personnel et les délinquants interagissent et peut-être même à d'autres différences. Comme cela s'est avéré lors des analyses visant à comparer les établissements de nouvelle génération aux établissements traditionnels (Wener, 2006), il est impossible de déterminer quelle différence particulière est la plus importante pour comprendre le comportement des délinquants. Dans le cadre des recherches effectuées auprès de populations de non-délinquants, il a été établi que des facteurs aussi simples que l'éclairage et l'ameublement influencent le comportement (p. ex., Bell et coll., 1990; Gifford, 1988); un tel niveau de compréhension n'a toujours pas été acquis en ce qui concerne les milieux carcéraux. Des recherches plus précises et plus nuancées permettraient d'acquérir une meilleure compréhension de l'influence unique et combinée qu'exercent les particularités de l'aménagement et les autres caractéristiques liées à l'environnement qui sont associées à chaque désignation attribuée aux établissements. En effet, de telles recherches pourraient également être utiles afin d'arriver à comprendre si les caractéristiques associées à

chaque désignation contribuent à induire des comportements positifs, des comportements problématiques ou encore une combinaison des deux. Cette information serait visiblement un élément clé à considérer au moment d'apporter toute modification aux normes liées à l'aménagement physique.

Limitations

Les résultats doivent être interprétés en tenant compte de plusieurs limitations. Premièrement, comme les variables incluses dans les analyses n'étaient pas exhaustives, il est possible que les modèles statistiques eussent été différents si d'autres variables avaient été ajoutées. Bien que les recherches effectuées aient influé sur le choix des variables à inclure dans les analyses, ce choix a également été influencé par la qualité et la disponibilité des données. Ainsi, à titre d'exemple, aucune mesure de la toxicomanie chez les détenus n'a été incluse en raison des problèmes liés à la qualité des données. Il est intéressant de souligner qu'un certain nombre de variables qui ont été exclues (p. ex., la surpopulation carcérale) avaient auparavant été jugées sans lien avec le comportement des délinquants en établissement (Worrall et Morris, 2011). Les chercheurs qui réaliseront d'autres études à ce sujet pourront, néanmoins, choisir d'examiner plus avant, dans le cadre de leurs travaux, les variables incluses dans la présente étude. Il est également intéressant de souligner que les établissements des différentes désignations ne sont pas répartis uniformément dans les régions du SCC et que les variations constatées à l'échelle régionale peuvent donc avoir contribué, dans une certaine mesure, aux tendances observées dans les résultats.

Finalement, lors de l'interprétation de ces résultats, le sens de la relation entre la désignation de l'établissement et les résultats visés doit être examiné. Les résultats actuels démontrent seulement que la désignation de l'établissement où le délinquant est incarcéré est associée à la probabilité que ce dernier soit reconnu coupable d'accusations, soit placé en isolement ou fasse l'objet d'un transfèrement vers un établissement d'un niveau de sécurité moindre. Malgré la séquence temporelle des événements, les résultats obtenus ici ne permettent pas de prouver de façon irréfutable qu'il existe une relation de cause à effet. Comme des variables propres aux détenus ont été incluses dans les analyses, il est évident que ce ne sont pas les différences observées chez les délinquants au sein des établissements qui expliquent les résultats obtenus. Autrement dit, les résultats ne s'expliquent pas simplement par le fait que les membres du personnel choisissent les bons délinquants à placer dans les unités ou les

établissements d'une désignation moins élevée. Toutefois, il est possible que certaines variables non mesurées influent sur le choix de l'endroit où les délinquants sont placés, de même que sur le comportement de ceux-ci et les résultats obtenus par la suite.

Conclusion

Un lien a été établi entre le comportement des délinquants de sexe masculin sous responsabilité fédérale incarcérés dans des établissements à sécurité moyenne et les caractéristiques de l'aménagement physique associées au niveau de sécurité et de surveillance de ces établissements. Dans l'ensemble, les délinquants incarcérés dans les unités ou les établissements de la désignation la plus élevée ont semblé avoir plus de difficulté à s'adapter au milieu carcéral que leurs homologues qui résident dans un établissement d'une désignation moindre. Les méthodes d'élaboration de modèles à niveaux multiples ont confirmé que ces tendances se maintiennent même après avoir tenu compte des différences en ce qui concerne les données démographiques, les renseignements sur les risques et les autres particularités des délinquants dans chaque type d'établissement. La présente étude a été la première du genre au Canada et les résultats obtenus sont à peu près semblables à ceux publiés dans le contexte américain. Dans l'ensemble, les preuves de plus en plus nombreuses dans ce domaine tendent constamment à démontrer que le milieu carcéral est un élément clé pour comprendre le comportement des délinquants. Il pourrait être utile de concentrer les prochaines recherches sur la façon dont les particularités de l'environnement peuvent être exploitées afin de susciter des comportements et des résultats positifs.

Bibliographie

Applegate, B. K. et Paoline, E. A. III (2007). Jail officers' perceptions of the work environment in traditional versus new generation facilities. *American Journal of Criminal Justice*, 31, 64-80.

Applegate, B. K., Surette, R., et McCarthy, B. J. (1999). Detention and desistence from crime: evaluating the influence of a new generation jail on recidivism. *Journal of Criminal Justice*, 27, 539-548.

Baum, A. et Koman, S. (1976). Differential response to anticipated crowding: Psychological effects of social and special density. *Journal of Personality & Social Psychology*, 34, 526-536.

Bayens, G. J., Williams, J., et Smykla, J. O. (1997). Jail type and inmate behaviour: A longitudinal analysis. *Federal Probation*, 61, 54-62.

Bell, P. A., Baum, A., Fisher, J. D., et Greene, T. C. (1990). *Environmental psychology*. (3e éd., 361-390) Orlando, FL : Holt, Rinehart et Winston.

Bottos, S. (2007). *Profil des délinquants placés en isolement préventif : examen de la littérature* (B-39). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Camp, S. D., Gaes, G., Langan, N. P., Saylor, W. G. (2003). The influence of prisons on inmate misconduct: A multilevel investigation. *Justice Quarterly*, 20, 501-533.

Camp, S. D., Saylor, W. G., et Harer, M. D. (1997). Aggregating individual-level evaluations of the organizational social climate: A multilevel investigation of the work environment at the Federal Bureau of Prisons. *Justice Quarterly*, 14, 739-761.

Gendreau, P., Goggin, C. E., et Law, M. A. (1997). Predicting prison misconducts. *Criminal Justice and Behavior*, 24, 414-431.

Gifford, R. (1988). Light, decor, arousal, comfort and communication. *Journal of Environmental Psychology*, 8, 177-189.

Gillespie, W. (2005). A multilevel model of drug abuse inside prison. *The Prison Journal*, 85, 223-246.

Gobeil, R. (2012). *Les effets de l'aménagement des établissements sur le comportement des délinquants* (ERR 12-1). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Griffin, M. L. (1999). The influence of organizational climate on detention officers' readiness to use force in a county jail. *Criminal Justice Review*, 24, 1-26.

Guion, R. M. (1973). A note on organizational climate. *Organizational Behavior and Human Performance*, 9, 120-125.

Huebner, B. M. (2003). Administrative determinants of inmate violence: A multilevel analysis. *Journal of Criminal Justice*, 31, 107-117.

Jiang, S., Fisher-Giorlando, M., et Mo, L. (2005). Social support and inmate rule violations: A multilevel analysis. *American Journal of Criminal Justice*, 30, 71-86.

Jiang, S. et Winfree, L. T., Jr. (2006). Social support, gender, and inmate adjustment to prison life: Insights from a national sample. *The Prison Journal*, 86, 32-55.

Kumar, R., O'Malley, P. M., et Johnston, L. D. (2008). Association between physical environment of secondary schools and student problem behavior: A national study 2000-2003. *Environment & Behavior*, 40, 455-486.

Kweon, B. S., Ulrich, R. S., Walker, V. D., et Tassinary, L. G. (2008). Anger and stress: The role of landscape posters in an office setting. *Environment & Behavior*, 40, 355-381.

Lahm, K. F. (2008). Inmate-on-inmate assault: A multilevel examination of prison violence. *Criminal Justice and Behavior*, 35, 120-137.

Miwa, Y. et Hanyu, K. (2006). The effects of interior design on communication and impression of a counsellor in a counselling room. *Environment & Behavior*, 38, 484-504.

Motiuk, L., Cousineau, C., et Gileno, J. (2005). *Le retour en toute sécurité des délinquants dans la communauté : aperçu statistique*, avril 2005. Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Raudenbush, S. W., et Bryk, A. S. (2002). *Hierarchical linear models: Applications and data analysis methods.* (2e éd.) Thousand Oaks, CA : Sage.

Ross, M. W., Diamond, P. M., Liebling, A., et Saylor, W. G. (2008). Measurement of prison social climate: A comparison of an inmate measure in England and the USA. *Punishment & Society*, 10, 447-474.

Saylor, W. G. (1984). *Surveying prison environments*. Washington (DC) : Office of Research and Evaluation, Federal Bureau of Prisons.

Scott, T.-L. et Gobeil, R. (manuscrit présenté). *Pilot examination of a self-report measure of social climate.* Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Sécurité publique Canada. (2011). *Aperçu statistique : le système correctionnel et la mise en liberté sous condition. Rapport annuel 2011*. Ottawa, ON : l'auteur.

Senese, J. D. (1997). Evaluating jail reform: A comparative analysis of podular/direct and linear jail inmate infractions. *Journal of Criminal Justice*, 25, 61-73.

Steiner, B. et Wooldredge, J. (2008). Inmate versus environmental effects on prison rule violations. *Criminal Justice and Behavior*, 35, 438-456.

Sundstrom, E., Herbert, R. K., et Brown, D. W. (1982). Privacy and communication in an open plan office: A case study. *Environment & Behavior*, 14, 379-392.

Tzamir, Y. et Churchman, A. (1984). Knowledge, ethics and environment: Behavior studies in architectural education. *Environment & Behavior*, 16, 111-126.

Veitch, J. A., Geerts, J., Charles, K. E., Newsham, G. R., Marquardt, C. J. G. (2005). Satisfaction with lighting in open-plan offices: COPE field findings. *Proceedings of Lux Europa 2005.* Berlin (Allemagne) : Deutsche Lichttechnische Gesellschaft e. V. (LiTG), 414-417.

Wener, R. (2006). Effectiveness of the direct supervision system of correctional design and management: A review of the literature. *Criminal Justice and Behavior*, 33, 392-410.

Wener, R. et Olsen, R. (1980). Innovative correctional environments: A user assessment. *Environment and Behavior*, 12, 478-493.

Wener, R., Frazier, W., et Farbstein, J. (1985). Three generations of evaluation and design of correctional facilities. *Environment and Behavior*, 17, 71-95.

Wooldredge, J., Griffin, T., et Pratt, T. (2001). Considering hierarchical models for research on inmate behaviour: Predicting misconduct with multilevel data. *Justice Quarterly*, 18, 203-231.

Worrall, J. L. et Morris, R. G. (2011). Inmate custody levels and prison rule violations. *The Prison Journal*, 91, 131-157.

Wright, K. N. (1985). Developing the Prison Environment Inventory. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 22, 257-277.

Yocum, R., Anderson, J., Da Vigo, T., et Lee, S. (2006). Direct supervision and remote-supervision jails: A comparative study of psychosocial factors. *Journal of Applied Social Psychology*, 36, 1790-1812.

Zupan, L. L. et Stohr-Gillmore (1988). Doing time in the new generation jail: Inmate perceptions of gains and losses. *Review of Policy Research*, 7, 626-640.

Annexe

Annexe A : Différences liées aux caractéristiques démographiques, à la peine, à l'infraction et au niveau de risque des délinquants selon la désignation de l'établissement

Caractéristiques démographiques

Tableau A1

Répartition de l'état matrimonial selon la désignation (%)

État matrimonial	Désignation de l'unité ou de l'établissement			
	Niveau de sécurité 2	Niveau de sécurité 3	Niveau de sécurité 4	Niveau de sécurité 5
Marié/conjoint de fait	36,7	39,0	35,4	40,9
Divorcé/séparé	14,8	12,0	12,0	7,7
Célibataire/veuf	48,5	49,0	52,7	51,4

Nota : L'état matrimonial de 33 délinquants n'était pas connu. La répartition de l'état matrimonial différait grandement selon la désignation, χ^2 (6, N = 5 303) = 45,24, p < 0,0001.

Tableau A2

Pourcentage de délinquants d'ascendance autochtone selon la désignation (%)

Caractéristiques démographiques	Désignation de l'unité ou de l'établissement			
	Niveau de sécurité 2	Niveau de sécurité 3	Niveau de sécurité 4	Niveau de sécurité 5
Ascendance autochtone	12,5	21,0	17,8	65,7

Nota : L'ascendance de 32 délinquants n'était pas connue. Le pourcentage de délinquants d'ascendance autochtone différait grandement selon la désignation, χ^2 (3, N = 5 304) = 54,28, p < 0.0001.

Tableau A3

Âge moyen des délinquants selon la désignation

Caractéristiques démographiques	Désignation de l'unité ou de l'établissement			
	Niveau de sécurité 2	Niveau de sécurité 3	Niveau de sécurité 4	Niveau de sécurité 5
Âge	$43{,}4_{abc}$	$39{,}5_{a}$	$39{,}9_{bd}$	$38{,}8_{cd}$

Nota : L'âge moyen différait grandement selon la désignation, F(3, 5 332) = 21,78, p < 0,0001. Cela signifie que les indices relatifs à cette portion de délinquants différaient dans une probabilité de p < 0,05 lors de la comparaison des différences réellement significatives de Tukey.

Renseignements sur la peine et sur l'infraction

Tableau A4

Pourcentage de délinquants qui purgent une peine d'une durée déterminée (%)

Caractéristiques de la peine	Désignation de l'unité ou de l'établissement			
	Niveau de sécurité 2	Niveau de sécurité 3	Niveau de sécurité 4	Niveau de sécurité 5
Peine d'une durée déterminée	64,4	70,4	76,3	79,8

Nota : Le pourcentage de délinquants qui purgent une peine d'une durée déterminée différait grandement selon la désignation, χ^2 (3, N = 5 336) = 68,96, p < 0,0001.

Tableau A5

Durée des peines totales (en années), proportion de la peine totale purgée, temps passé en détention depuis l'admission et temps passé à l'établissement actuel selon la désignation

Caractéristiques de la peine	Désignation de l'unité ou de l'établissement			
	Niveau de sécurité 2	Niveau de sécurité 3	Niveau de sécurité 4	Niveau de sécurité 5
Durée de la peine imposée (années)	6,1	6,0	$5{,}3_a$	$6{,}0_a$
Proportion de la peine purgée	43,4	45,4	43,9	44,3
Temps passé en détention depuis l'admission (années)	$6{,}6_{ab}$	5,9	$5{,}5_a$	$5{,}3_b$
Temps passé à l'établissement actuel (mois)	$6{,}6_a$	$9{,}8_{ab}$	8,0	$7{,}0_b$

Nota : La durée moyenne de la peine totale différait grandement selon la désignation, F(3, 4 081) = 4,34, p < 0,01. Aucune différence significative n'a été observée, selon la désignation, en ce qui a trait à la proportion moyenne de la peine purgée, F(3, 4 081) = 0,48. Le temps moyen passé en détention depuis l'admission différait grandement selon la désignation, F(3, 5 322) = 4,35, p < 0,01. Le temps moyen passé à l'établissement actuel différait grandement selon la désignation, F(3, 5 322) = 7,97, p < 0,0001. Cela signifie que les indices relatifs à cette portion de délinquants différaient dans une probabilité de p < 0,05 lors de la comparaison des différences réellement significatives de Tukey. Bien que, en apparence, le niveau de sécurité 4 soit également censé être différent des niveaux de sécurité 3 et 2 en ce qui a trait à la durée de la peine totale, les différences par paire liées à ces désignations n'ont pu revêtir une signification statistique en raison du nombre moins élevé de délinquants à chacun de ces niveaux.)

Tableau A6

Pourcentage de délinquants reconnus coupables d'une infraction avec violence (%)

Caractéristiques de la peine	Désignation de l'unité ou de l'établissement			
	Niveau de sécurité 2	Niveau de sécurité 3	Niveau de sécurité 4	Niveau de sécurité 5
Peine d'une durée déterminée	82,7	70,8	77,4	73,4

Nota : Le pourcentage de délinquants reconnus coupables d'une infraction avec violence différait grandement selon la désignation, χ^2 (3, N = 5 195) = 28,05, p < 0,0001.

Renseignements sur le risque

Tableau A7

Pourcentage de délinquants affichant chaque cote de mesure du risque (%)

Mesure du risque	Désignation de l'unité ou de l'établissement			
	Niveau de sécurité 2	Niveau de sécurité 3	Niveau de sécurité 4	Niveau de sécurité 5
Risque statique				
Faible	30,8	35,0	28,0	32,6
Modéré	63,6	57,5	66,5	62,7
Élevé	5,6	7,6	5,4	4,7
Risque dynamique				
Faible	5,2	4,7	2,2	2,0
Modéré	37,2	36,1	27,3	26,4
Élevé	57,7	59,2	70,6	71,7
Motivation				
Faible	12,8	10,2	20,6	22,4
Modérée	69,9	71,1	66,5	67,2
Élevée	17,2	18,7	12,9	10,4
Potentiel de réinsertion sociale				
Faible	42,2	36,1	48,2	47,6
Modéré	41,8	49,2	42,8	45,1
Élevé	16,1	13,5	9,0	7,3
Groupe ISR-R1[a]				
Très bon	47,7	36,3	29,3	28,7
Bon	12,8	14,3	17,9	15,7
Moyen	15,8	18,6	16,6	18,6
Moyen/faible	9,7	12,0	14,6	14,6
Faible	14,1	18,9	21,7	22,3

[a]Résultats partiels; comme cette échelle n'est pas utilisée auprès des délinquants non autochtones, les données compilées selon l'Échelle d'ISR n'étaient pas disponibles pour 1 180 délinquants.

Nota : La répartition des cotes de risque statique différait grandement selon la désignation, χ^2 (6, N = 5 322) = 19,44, p < 0,01. La répartition des cotes de risque dynamique différait grandement selon la désignation, χ^2 (6, N = 5 317) = 74,61, p < 0,0001. La répartition des cotes liées à la motivation différait grandement selon la désignation, χ^2 (6, N = 5 317) = 79,14, p < 0,0001. La répartition des cotes liées au potentiel de réinsertion sociale différait grandement selon la désignation, χ^2 (6, N = 5 317) = 72,14, p < 0,0001. La répartition des membres du groupe selon l'Échelle d'ISR différait grandement selon la désignation, χ^2 (12, N = 4 142) = 77,91, p < 0,0001.